

Feuille d'information de base

La présente feuille d'information de base met à votre disposition des informations essentielles concernant la présente assurance sur la vie qualifiée (le « produit »). Elle ne constitue pas un matériel publicitaire. Ces informations sont prescrites par la loi pour vous aider à comprendre la nature, le risque et les coûts de ce produit ainsi que les bénéfices et les pertes possibles qui lui sont liés et pour vous aider à le comparer à d'autres.

Produit: Rythmolnvest 3b

L'auteur du produit est :

VAUDOISE VIE, Compagnie d'assurances SA, Avenue de Cour 41, 1007 Lausanne.

www.vaudoise.ch

0800 811 911

Autorité de surveillance : Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers ("FINMA")

Vous êtes sur le point d'acquérir un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

De quel type de produit s'agit-il?

Nature et propriétés :

Le produit RythmoInvest 3b est un produit d'assurance sur la vie de prévoyance libre à primes périodique, lié à des fonds.

Rythmolnvest 3b est composé obligatoirement d'une couverture épargne ainsi qu'une couverture décès ou de libération du service des primes en cas d'incapacité de travail. Facultativement, les deux couvertures de risque peuvent exister et une couverture épargne avec garantie peut être ajoutée.

La prime épargne fonds finance la couverture épargne (en) fonds. Elle est investie dans les fonds en fonction de votre profil d'investisseur. La prime épargne liée à couverture épargne avec garantie finance le capital épargne avec garantie. La prime pour risque et frais est constituée d'une prime qui finance les frais d'assurance, d'une éventuelle prime d'une libération du paiement des primes en cas d'incapacité de travail ou d'un capital de risque décès.

Prestations assurées :

La prime relative à la couverture décès est calculée en fonction de la valeur (vente) des parts de fonds : plus la valeur des parts de fonds est proche du capital décès choisi, moins la prime sera élevée.

La prime épargne fonds ainsi que la prestation de la couverture épargne correspondante sont soumises à l'évolution de l'instrument financier et peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse. Cette prime épargne est fixée en fonction de l'évolution de la prime pour risque et frais dépendant de la valeur des parts : plus cette prime sera faible, plus la prime épargne fonds sera importante.

Les prestations de la couverture de libération du service des primes en cas d'incapacité de travail, de la couverture décès ainsi que de l'épargne garantie ne sont pas soumises aux fluctuations de l'instrument financier. Il en va de même pour la prime relative au risque de libération du paiement des primes en cas d'incapacité de travail. Pour une description complète, nous vous renvoyons aux documents contractuels.

Processus d'épargne :

Le capital épargne garanti est financé au moyen d'une prime épargne constante.

La prime d'investissement (prime épargne moins la prime destinée à financer le capital épargne avec garantie) est investie dans un ou plusieurs fonds, nommés « Vaudoise Umbrella Fund » (Defensive, Balanced et Dynamic) en fonction du profil d'investisseur. Les informations détaillées relatives à ce ou ces instruments financiers sont disponibles dans les « document d'informations clés » remis avec le présent document.

Quels sont les risques et que peut-on obtenir en contrepartie?

Les informations détaillées concernant les risques liés à un ou plusieurs instruments financiers dans lesquels votre investissement sera réalisé sont décrites dans les « document d'informations clés » remis avec le présent document.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'évolution de la valeur de cette assurance sur la vie qualifiée dépend de celle des placements sélectionnés ou sous-jacents. Le montant que vous obtiendrez effectivement dépend de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous détiendrez le produit. Pour les simulations de performance, nous renvoyons aux informations par produit relatives à l'assurance sur la vie qualifiée.

Pour une description complète des risques et des rendements, veuillez-vous référer à la proposition d'assurance, aux conditions générales associées du produit et aux documents d'informations clés du ou des instruments financiers.

Que se passe-t-il si la Vaudoise Vie, Compagnie d'Assurances SA n'est pas en mesure de payer?

Vous pouvez faire face à une perte financière (égale à une partie ou à la totalité de vos investissements) en raison de la défaillance de la Société ainsi que celle de la direction de fonds associée. Une telle perte potentielle n'est couverte par aucun système d'indemnisation ou de garantie des investisseurs.

Quels sont les coûts?

Coûts globaux

La réduction du rendement (RIY) indique dans le tableau ci-dessous l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Dans les exemples exposés ci-dessous nous avons supposé :

- Scénario 1 : Femme, non-fumeuse, fractionnement annuel de la prime, durée de 15 ans, échéance à l'âge légal de la retraite, capital décès de CHF 36'000.-, sans caractéristique supplémentaire accroissant le risque, profil modéré et avec un scénario médian.
- Scénario 2 : Femme, non-fumeuse, fractionnement annuel de la prime, durée de 30 ans, échéance à l'âge légal de la retraite, capital décès de CHF 72'000.-, sans caractéristique supplémentaire accroissant le risque, profil modéré et avec un scénario médian.

Prime annuelle : CHF 3'000	Résiliation du contrat après 1 an	Résiliation du contrat au bout de la moitié de l'échéance	Résiliation du contrat à l'échéance prévue				
Scénario 1							
Coûts du risque	CHF 31.1	CHF 239.4	CHF 272.15				
Réduction de rendement (%)	4.3 %	3.4 %	2.0 %				
Scénario 2							
Coûts du risque	CHF 16.25	CHF 288.3	CHF 326.8				
Réduction de rendement (%)	4.35 %	2.5 %	1.5 %				

Ces valeurs sont des exemples et les coûts effectifs dépendent des caractéristiques choisies dans le contrat, en particulier les couvertures choisies et le résultat de votre profil d'investisseur. Pour des informations plus précises relatives aux coûts, nous vous renvoyons à la proposition d'assurance, qui contient des exemples de calculs individualisés.

Composition des coûts globaux

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à l'échéance prévue du contrat. Les chiffres affichés sont basés sur les scénarios décrits précédemment.

		Scénario 1		Scénario 2	
Coûts uniques sans les coûts du risque	Coûts d'entrée		-		-
	Coûts de sortie		-		-
Frais courants sans les coûts du risque	Coûts de transaction du portefeuille	Variables	0.5%	Variables	0.7%
	Autre frais courants	Variables	1.5%	Variables	0.8%
Il en découle la diminution de rendement par an (%)		Variables	2.0%	Variables	1.5%
A cela s'ajoutent les coûts du risque à hauteur de (CHF)		Variables	CHF 272.15	Variables	CHF 326.80

Est-il possible de résilier le contrat d'assurance par anticipation et de retirer l'argent avant l'expiration du contrat ?

Vous pouvez demander à la Société de racheter votre assurance à tout moment. La demande doit être adressée par écrit ou par tout autre moyen permettant d'en établir la preuve par un texte au siège social de la Société. Pour une description complète du calcul de la valeur de rachat, veuillez-vous référer aux conditions générales associées du produit.

Toute demande de rachat entraîne la résiliation du contrat d'assurance. La valeur de rachat peut être sujette à des fluctuations importantes pendant la durée du contrat.

Vous pouvez révoquer votre contrat d'assurance dans les quatorze jours suivant la conclusion. De plus amples informations sur le droit de révocation ainsi que sur la résiliation anticipée figurent dans vos documents contractuels. En cas de résiliation anticipée avant l'échéance du contrat, vous êtes susceptible d'encourir des frais.

Comment faire recours?

VAUDOISE VIE, Compagnie d'Assurances SA reçoit et répond dans les meilleurs délais aux réclamations et demandes des clients et des assurés. Les méthodes par lesquelles vous pouvez soumettre des réclamations ou des demandes sont :

- par écrit à l'adresse postale de VAUDOISE VIE, Compagnie d'Assurances SA; Place de Milan, Case postale 120, 1001 Lausanne;
- par voie électronique à l'adresse suivante : www.vaudoise.ch/fr/service-center/contact.

Autres informations utiles

De plus amples informations sur le produit peuvent être obtenues à partir de la police d'assurance et des conditions générales associées du produit. Ce document est disponible gratuitement en italien, français et allemand.